



AVIS DE COURSE VOILE LEGERE 2017-2020
CHAMPIONNAT DE LIGUE REGIONAL DE VOILE
BANQUE POPULAIRE « VAL de France »

Régate de ligue N°4 IND Dériveur Double
01 AVRIL 2018
BOURGES VOILE : lac d'Auron
Grade : 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2017– 2020)*
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux en inter-série dériveurs double

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club F.F.Voile mention « **compétition** » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club F.F.Voile mention « **adhésion** » ou « **pratique** » accompagnée d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,**
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **Gratuits.**

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

01 Avril 2018 de 9H30 à 10H30

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
01 Avril	11 h 00	IND dériveurs doubles

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16 H00**

5.5 **Le nombre de course est limité à : 5**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- **affichées selon la Prescription Fédérale**



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construits et affichés selon les prescriptions fédérales

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour **IND dériveurs double**, la RCV 44.1 pénalité de deux tours sera appliquée.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Sans objet

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Siège : Base de Voile du Val d'Auron 18000 Bourges

Président du club : Alain Huguel - Tél. : 06 70 77 66 23

Site web : bourgesvoile@online.fr